

### Historique de l'ACFO d'Ottawa

(Comité régional d'Eastview; Conseil régional d'Ottawa-Vanier; Conseil régional de l'Ottawa métropolitain; Conseil régional d'Ottawa-Carleton; Association des canadiens-français de l'Ontario, Conseil régional d'Ottawa; Association des communautés francophones d'Ottawa)

Par : Serge Dupuis  
Historien | Services de recherche, rédaction et consultation  
[www.rrcdupuis.com](http://www.rrcdupuis.com)  
Mars 2020

#### Le Comité régional d'Eastview

Depuis le début des années 1960, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario est confrontée à une nouvelle réalité. La Révolution tranquille, qui entraîne une expansion de l'État providence et d'un nationalisme civique, remet en cause les stratégies, les idéologies et les institutions qui ont inspiré l'action du Canada français<sup>1</sup>. Quant à l'État fédéral, il tente de canaliser ces énergies, dont par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1970), puis l'Ontario nomme pour sa part un Advisory Committee on Confederation (1967-1970) pour réfléchir à des moyens de réaménager la fédération et reconnaître officiellement le français comme langue de la province. Pour sa part, le réseau associatif et institutionnel tente, tant bien que mal, d'adapter ses structures. Certaines sociétés, dont l'Ordre de Jacques Cartier et les sociétés Saint-Jean-Baptiste, vont se dissoudre; d'autres, dont les clubs Richelieu et l'ACFÉO, vont entreprendre une modernisation et connaître une expansion.

C'est au début de cette agitation, le 25 avril 1963, que 6 hommes, dont 4 représentant les sections de l'ACFÉO des paroisses Notre-Dame-de-Lourdes, Marie-Médiatrice, Saint-Charles

---

<sup>1</sup> Marcel Martel, « Garder le cap dans une société en transformation (1944-1969) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *Résistances, mobilisations et contestations : l'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2019, p. 169-170.

et Saint-Gabriel, sont convoqués par l'ACFÉO pour former un comité régional à Eastview. Ed Jodouin, délégué de l'ACFÉO mentionne le besoin pour et les défis d'un comité régional :

M. Jodouin donne les renseignements quant au manque de fonds. Il faut absolument maintenir un secrétariat, il faut organiser les centres isolés, il faut améliorer notre système d'éducation, il faut faire les revendications auprès des gouvernements provincial et fédéral, il faut, en d'autres mots, veiller aux intérêts des Canadiens Français de l'Ontario. Il faut s'occuper de combien d'autres domaines qu'il serait trop long d'énumérer. Puisque nous [nous] approchons de la semaine de l'Association d'Éducation, le comité régional se chargera de la souscription annuelle en vue de recueillir les fonds nécessaires pour ses œuvres<sup>2</sup>.

Les hommes présents étudient les statuts des comités locaux et régionaux, proposent, dans une « discussion très amicale<sup>3</sup> », des amendements sur la représentation des paroisses et des quartiers, et nomment Jean-Louis Pelletier à la présidence, Joffre Bélanger à la vice-présidence, Aurèle Chénier comme secrétaire, en plus des administrateurs Gérald Carrière, Henri Roch et Guillaume Lafrance.

La faible trace documentaire dans le fonds de l'ACFO Ottawa au Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa ne permet pas d'évaluer l'action du comité d'Eastview. On sait par exemple que le comité commande à l'avocat Gaston Carbonneau une analyse du rapport *Ottawa, Eastview & Carleton County Local Government Review* (1965), écrit par Murray Jones, le concepteur de la municipalité régionale à deux niveaux du Toronto Métropolitain<sup>4</sup>. Selon l'analyse de Me Carbonneau, la création de municipalités régionales consiste à retirer des villes et villages les pouvoirs de taxation, la réception d'octrois, la planification, le financement, l'évaluation, ainsi que les services de bien-être et de santé pour les centraliser dans une municipalité régionale, plus puissante que les *counties* existants. Des comités seraient formés pour le transport, la santé, le bien-être, les parcs, la voirie, l'administration, l'agriculture, la planification, et l'éducation<sup>5</sup>. Le rapport propose aussi le regroupement des petites commissions scolaires en une seule commission

---

<sup>2</sup> Hector Yelle, « Assemblée du Comité régional d'Eastview de l'Association c.f. d'Éducation d'Ontario, tenue le 25 avril 1963 à la Maison Franco-ontarienne », p. 2, dans CRCCF, C2E31 1957-1968.

<sup>3</sup> Hector Yelle, 25 avril 1963, *op. cit.*, p. 1.

<sup>4</sup> « Second City, Second Metro : Murray Jones and the Creation of Ottawa-Carleton », HistoryNerd.ca, 11 juin 2018, en ligne.

<sup>5</sup> Gaston Carbonneau, « Rapport Murray-Jones concernant l'administration municipale de la région d'Ottawa, d'Eastview et du comté de Carleton », 17 octobre 1965, p. 1-4, dans CRCCF, Fonds/dossier C2E31 1957-1968.

scolaire publique régionale. Le rapport n'avance pas de solution pour les écoles séparées, moins peuplées et toujours privées de la majeure partie des taxes scolaires commerciales. Jones dit alors vouloir démocratiser et améliorer les services à la population, mais aussi faire des économies d'échelle. Seules les villes d'Ottawa et d'Eastview élargiraient leurs frontières, tandis que les villages de Cyrville ou d'Orléans, entre autres exemples, seraient plutôt amalgamés dans des « districts de région en voie de développement » (qui deviendront les municipalités de Gloucester et de Cumberland). Les maires siègeraient au conseil régional, dirigé par un président élu au suffrage universel lors des prochaines élections municipales. De l'avis de Me Carbonneau, le rapport Jones contient des recommandations pour favoriser « le développement d'une capitale d'apparence plus homogène<sup>6</sup> ». Sur le pouvoir des Franco-Ontariens, a priori, ceux-ci devraient pouvoir faire élire le même nombre de représentants de langue française qu'auparavant à Ottawa, à Eastview et dans les éventuelles municipalités de l'est de la ville, si les « associations patriotiques » poussent « les nôtres dans ce sens<sup>7</sup> ». Plus encore, étant donné que « le système des écoles séparées tel qu'il existe va demeurer le même pour le moment à l'exception du fait que le taux de la taxe scolaire sera fixé par le conseil régional<sup>8</sup> », Carbonneau ne voit pas de raison pour le comité régional d'Eastview de s'opposer à la réforme, « même si la population canadienne-française de la ville d'Ottawa pourrait améliorer son sort » et que « les Canadiens français d'Eastview et d'Orléans pourraient y perdre<sup>9</sup> », sans trop spéculer sur l'inconnu. On ignore si le conseil régional d'Eastview a pris position sur le rapport Jones.

Au-delà de la réorganisation municipale, le développement de cours et d'écoles secondaires publiques de langue française est un autre enjeu majeur dans la deuxième moitié des années 1960. Comme le rappelle l'historien Jean-Philippe Croteau sur l'expansion de l'espace scolaire francophone à Ottawa, la prise de parole par des associations patriotiques, des regroupements de citoyens et des éducateurs franco-ontariens augmente dans la période. Il s'agit, selon Croteau, de rien de moins qu'un « projet de réingénierie du système éducatif »

---

<sup>6</sup> Gaston Carbonneau, 17 octobre 1965, *op. cit.*, p. 4.

<sup>7</sup> Gaston Carbonneau, 17 octobre 1965, *op. cit.*, p. 5.

<sup>8</sup> Gaston Carbonneau, 17 octobre 1965, *op. cit.*, p. 6.

<sup>9</sup> Gaston Carbonneau, 17 octobre 1965, *op. cit.*, p. 7.

pour « démocratiser l'accès à l'éducation secondaire de langue française et à obtenir la pleine gestion communautaire des institutions scolaires de la minorité<sup>10</sup> ». Or, la mobilisation révèle aussi « les profondes dissensions qui ont déchiré les Franco-Ontariens » et « la fragilité d'un consensus miné par les débats concernant la langue et la foi ». À l'époque, les Franco-Ottaviens sont les francophones les mieux desservis de la province avec quelques dizaines d'écoles primaires bilingues, quelques écoles secondaires franco-catholiques privées (dont le Couvent Rideau et l'Académie De-La-Salle), une Commission des écoles séparées d'Ottawa (CÉSO, où les deux tiers des conseillers sont canadiens-français), une école normale française pour former les institutrices franco-ontariennes depuis 1923, ainsi que l'Université (bilingue) d'Ottawa depuis 1866<sup>11</sup>. Or, l'éducation secondaire de langue française, comme ailleurs, est privée d'un financement public au-delà de la 10<sup>e</sup> année à cause de son statut confessionnel et/ou linguistique. C'est ainsi que les Franco-Ontariens se démènent pour compléter le financement public de l'éducation de langue française. Dans les *high schools* publics ayant une forte proportion d'élèves canadiens-français, il existe, depuis l'abrogation du règlement 17 en 1927, un cours de français avancé. À partir de 1965, les sciences humaines (histoire, géographie, sciences domestiques, etc.) peuvent être enseignées à l'intérieur des écoles secondaires publiques. Après des démarches de longue date de l'ACFÉO, en novembre 1967, le premier ministre John Robarts annonce le financement complet de programmes et d'écoles secondaires publiques de langue française à compter de l'automne 1968. Cela étant dit, plusieurs collèges franco-catholiques ont déjà fait faillite quelques années plus tôt, croulant sous la pression d'une augmentation du personnel laïc et de la compétition des *high schools* bilingues gratuits. Cette réalité exigera la construction de quelques dizaines de nouvelles polyvalentes à travers la province. À certains endroits, dont Casselman ou Plantagenet, les *high schools* à forte majorité canadienne-française changeront tout simplement de statut, en septembre 1968, pour devenir des écoles secondaires de langue française.

---

<sup>10</sup> Jean-Philippe Croteau, « L'expansion de l'espace scolaire francophone à Ottawa (1967-1998) : ruptures et continuités », dans Anne Gilbert, Linda Cardinal, Michel Bock, Lucie Hotte et François Charbonneau (dir.), *Ottawa, lieu de vie français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2017, p. 282.

<sup>11</sup> Jean-Philippe Croteau, 2017, *op. cit.*, p. 283-285.

Les Franco-Ottaviens bénéficient d'un capital social qui leur permet d'exercer une influence déterminante sur les réformes du système scolaire franco-ontarien selon Croteau. À l'instigation des supérieurs de neuf congrégations religieuses, l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes est créée en 1965 pour étudier et trouver une solution à la crise des collèges franco-catholiques et élargir l'accès des jeunes franco-ontariens à l'éducation secondaire dans leur langue<sup>12</sup>. L'Association vient rapidement à la conclusion qu'il est très improbable que l'État ontarien accepte un jour de subventionner les écoles secondaires catholiques privées. Publié en décembre 1966 par le frère Omer Deslauriers, le mémoire recommande l'établissement d'écoles secondaires publiques, polyvalentes et gratuites à l'intérieur desquelles sera offerte une formation catholique. Suivant la publication du Rapport Deslauriers, l'ACFÉO convoque un congrès extraordinaire pour obtenir un consensus sur ce modèle scolaire.

Le 6 février 1967, le comité régional d'Eastview tient une plénière préparatoire au Centre récréatif d'Eastview. Le président régional Jean-Louis Pelletier est accompagné du directeur de l'école secondaire bilingue d'Eastview, Rhéo Scantland, et d'un administrateur de la Commission des écoles séparées d'Eastview, Joffre Bélanger, pour discuter du Rapport Deslauriers avec des résidents de Vanier, d'Orléans, de Clarence Creek et de Rockland, des représentants de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, de l'ACFÉO et de quelques paroisses environnantes. Le procès-verbal fait état de certaines personnes qui souhaitent « un réseau d'écoles françaises parallèle au réseau provincial d'écoles anglaises actuelles ». Or, le directeur Scantland « met l'assemblée en garde contre une telle attitude », car en Ontario, « on doit la plupart du temps gagner sa vie en anglais »; il serait donc, selon lui, mal avisé d'enseigner aux élèves franco-ontariens « un trop grand nombre de matières [...] en français<sup>13</sup> ». Scantland préconise le statu quo : les sciences naturelles et les mathématiques en anglais, les sciences sociales et les arts en français. Cet esprit peut « faciliter leur adaptation » vers des écoles de métier, des instituts de technologie et le

---

<sup>12</sup> Jean-Philippe Croteau, 2017, *op. cit.*, p. 291.

<sup>13</sup> Rhéo Scantland, dans Jean-Louis Pelletier, « Réunion du conseil régional d'Eastview tenue au Centre récréatif d'Eastview, chemin Marier, Eastview, 6 février 1967 », p. 1, dans CRCCF, C2E31 1957-1968.

monde du travail, là vers où se dirigent les deux tiers des diplômés franco-ontariens. Or, Gérald Carrière est plutôt d'avis que l'école secondaire bilingue de Gloucester « ne donne pas justice à la population de langue française » selon lui. « Cette école est rattachée à la Commission d'Ottawa », poursuit Carrière, « et le français y a alors une bien petite place même si la plupart des élèves sont de municipalités en grande majorité francophone<sup>14</sup> ».

La semaine suivante, le congrès extraordinaire de l'ACFÉO finit par dégager un large consensus, sans toutefois obtenir l'unanimité des délégués, sur la mise sur pied d'écoles secondaires publiques de langue française. La motivation est d'élargir l'égalité des chances pour les jeunes Franco-ontariens, tout en fournissant à un plus grand nombre un environnement, si moins religieux que les écoles secondaires franco-catholiques, bien plus francophones que les *high schools* bilingues. Saisissant l'opportunité, le gouvernement Robarts forme un Comité sur les écoles de langue française en Ontario, présidé par le haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation Roland Bériault, pour élaborer un plan de mise en œuvre. Bériault recommande la création de ces écoles sous l'égide des commissions scolaires publiques, et non pas dans un « troisième système scolaire » de langue française, puisque le gouvernement n'y serait pas, selon lui, favorable. Les lois 140 et 141, proclamées en juin 1968, réservent l'aménagement de cours et de programmes de langue française au niveau du conseil scolaire public local, qui peut prétexter des contraintes administratives ou financières pour refuser l'inauguration d'une école ou d'un programme indépendant. Des contribuables catholiques pourront être élus, à partir des élections scolaires de 1969, aux nouveaux comités consultatifs de langue française (CCLF), qui n'auront toutefois aucun pouvoir décisionnel au sein des *school boards*. Il s'agit pourtant, comme le rappelle Jean-Philippe Croteau, d'une première expérience de gestion scolaire francophone par et pour les Franco-Ontariens<sup>15</sup>. La région d'Ottawa est bien nantie avec 11 collèges ou écoles secondaires franco-catholiques, puis certains d'entre eux, dont l'Académie De-La-Salle, se joindront au nouveau Ottawa-Carleton School Board.

---

<sup>14</sup> Gérald Carrière, dans Jean-Louis Pelletier, 6 février 1967, *op. cit.*, p. 2.

<sup>15</sup> Jean-Philippe Croteau, 2017, *op. cit.*, p. 291-295.

Entretiens, l'ACFÉO subit sa propre transformation en devenant l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) en 1969. Ce geste cherche à prendre acte des évolutions rapides de la décennie et à élargir le champ d'intérêt du porte-parole provincial au-delà de l'éducation pour comprendre aussi la vie culturelle des Franco-Ontariens, leur représentation dans l'État ontarien, tout en se préoccupant davantage des soucis économiques de la population ouvrière. En plus de l'éducation, l'ACFÉO s'était aussi intéressée à la colonisation, à la vie religieuse et à l'expansion du coopératisme, entre autres exemples. Mais « sans compromettre sa mission historique<sup>16</sup> » envers l'éducation, explique l'historien Michel Bock, l'ACFO affiche sa volonté de se pencher sur globalité de l'expérience franco-ontarienne et répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles aspirations, engendrées par la prospérité de l'après-guerre et l'État providence. Ces années mouvementées ébranlent certaines certitudes religieuses et nationales, ainsi que des repères identitaires et institutionnels, au profit d'une idéologie de la participation, qui fait une entrée marquée dans le réseau de l'ACFO en 1969<sup>17</sup>. La dispersion et la minorisation amenées par l'urbanisation posent toutes sortes de défis, certains anciens, d'autres nouveaux, à la conservation et au rayonnement de la culture et de la langue françaises. Alors que le Québec et l'Acadie du Nouveau-Brunswick imaginent l'autonomisation de leurs territoires respectifs, l'Ontario français, plus minoritaire et dispersé, peut difficilement bercer de telles ambitions. Dans la volonté de susciter la participation des jeunes et des gens ordinaires aux affaires franco-ontariennes, le service d'animation, mis sur pied en 1969, est au cœur des efforts pour démocratiser le fonctionnement de l'ACFO.

### **Le Conseil régional d'Ottawa-Vanier (1969-1972)**

Suivant le congrès de restructuration, tenu à Ottawa en mars 1969, la nouvelle ACFO provinciale sollicite, dès avril, l'appui des sociétés affiliées pour la formation de 7 exécutifs régionaux formés de trois représentants (dont au moins un de moins de 30 ans) pour siéger à un nouveau Bureau de direction provincial. Prévues en mai et en juin, les 7 rencontres

---

<sup>16</sup> Michel Bock, « Une association nouvelle pour une ère nouvelle (1969-1982) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), 2019, *op. cit.*, p. 171.

<sup>17</sup> Michel Bock, 2019, *op. cit.*, p. 172-174.

régionales doivent prendre « la forme d'une consultation populaire » pour « atteindre le plus de monde possible<sup>18</sup> ». Le secrétaire général de l'ACFÉO, Roger Charbonneau, écrit aux présidents locaux de l'ACFÉO et aux curés pour qu'ils insèrent l'invitation aux assemblées régionales dans leurs bulletins respectifs<sup>19</sup>. Ces 7 assemblées formeront les nouveaux « conseils régionaux » de l'ACFO. Le secrétaire adjoint, Rémy Beauregard, précise qu'ils résulteront d'une fusion des comités existants, dont le Comité régional d'Eastview<sup>20</sup>. Cette nouvelle réalité occasionne des changements administratifs, notamment la fermeture des livres et le transfert de sous restants dans un nouveau compte pour la nouvelle régionale. Dans le cas d'Eastview, un responsable répond en écrivant à la main, à même la lettre de Beauregard : « nous n'avons pas de compte de banque<sup>21</sup> ».

Outre Ottawa, les nouveaux conseils régionaux recouperont la province comme suit : Est (comtés de Dundas, Frontenac, Glengarry, Grenville, Lanark, Leeds, Lennox-Addington, Prescott, Renfrew et Russell, ainsi que les parties rurales du comté de Carleton), Moyen-Nord (districts de Algoma, Manitoulin, Muskoka, Nipissing, Parry Sound et Sudbury), Témiscamingue (le district en entier, les parties méridionales du district de Cochrane, ainsi que la région de Timmins), Grand Nord (districts de Kenora, Rainy River, Thunder Bay, et les parties septentrionales du district de Cochrane), Sud-Ouest (Bruce, Elgin, Essex, Huron, Kent, Lambton, Middlesex, Oxford et Perth<sup>22</sup>). L'expérience du congrès de l'Est, tenu à Alexandria le 1<sup>er</sup> juin, n'est pas réjouissante, la participation étant faible au point d'empêcher l'élection d'un plein conseil<sup>23</sup>.

Le nouveau Conseil régional d'Ottawa-Vanier (CROV) couvrira les municipalités de Nepean, Ottawa, Vanier, Rockcliffe Park et Gloucester. Le 4 juin 1969 à 20h, il tient son assemblée

---

<sup>18</sup> Lettre de Roger Charbonneau aux sociétés affiliées, 1<sup>er</sup> mai 1969, p. 1-2, dans CRCCF, C2E2592.

<sup>19</sup> Lettre de Roger Charbonneau aux curés franco-ontariens et aux présidents locaux de l'ACFO, 7 mai 1969, dans CRCCF, C2E2592.

<sup>20</sup> Lettre de Rémy M. Beauregard aux présidents des anciens conseils régionaux, 16 mai 1969, dans CRCCF, C2E25\_9\_2.

<sup>21</sup> « A. L. » dans, Rémy M. Beauregard, 16 mai 1969, *op. cit.*

<sup>22</sup> « Les conseils régionaux de l'ACFO sont pour bientôt », *Le Droit*, 16 mai 1969, p. 8.

<sup>23</sup> Jules Labelle, « Composition des conseils régionaux de l'ACFO », *Le Droit*, 4 juin 1969, dans CRCCF, C2E25\_9\_4.



inaugurale à l'école secondaire (bilingue) Rideau, située sur le boulevard Saint-Laurent. Les espoirs sont grands pour la régionale d'Ottawa-Vanier. « On espère accueillir quelque 500 Franco-Ontariens de la région d'Ottawa<sup>24</sup> », remarque *Le Droit*; à fin de compte, ils seront plus de 600, et c'est peut-être à cause de la richesse du programme annoncé. Présent, le président de l'ACFO provinciale, Roger-N. Séguin, discute à chaud de la cérémonie officielle, de laquelle il revient, tenue entre les premiers ministres Jean-Jacques Bertrand et John Robarts pour signer une première entente de coopération culturelle entre l'Ontario et le Québec. Il s'agit d'un rapprochement de « bon augure pour l'avenir du Canada en entier<sup>25</sup> » de dire Séguin. La réunion se poursuit avec une conférence de l'avocat Robert Paris intitulée « La régionalisation, c'est l'anglicisation? » lors de laquelle il rappelle l'histoire de la discrimination contre les Franco-Ontariens. Selon lui, il revient aux Franco-Ontariens de déterminer « eux-mêmes s'ils doivent être assimilés au sein de nouvelles structures régionales ». Me Paris recommande qu'ils deviennent plus « contestataires » et exigent « une vraie cogestion en élisant des représentants compétents au sein des divers organismes<sup>26</sup> ». La rencontre se poursuit avec des exposés sur les « problèmes scolaires ». Le président du comité consultatif de langue française (CCLF) d'Ottawa, Jean-Robert Gauthier, se réjouit de la place taillée dans la nouvelle commission scolaire publique (formée de la fusion des conseils d'Ottawa, de Vanier et de Rockcliffe) pour les contribuables franco-catholiques et la construction en cours d'une nouvelle installation pour l'École secondaire De-La-Salle<sup>27</sup>. On prévoit l'ouverture de 3 autres écoles – dans l'est, le sud et l'ouest d'Ottawa – avant 1973. Pour sa part, le CCLF de Carleton existant seulement depuis cinq semaines, rappelle son président Vincent Barsona, on en est à rencontrer les autorités scolaires des environs pour déterminer où, quand et comment ouvrira la première école du comté. « On veut en faire un centre d'instruction, de loisir, de culture et d'animation de vie franco-ontarienne », de préciser Barsona. « Pour cela, il ne faut pas craindre la participation et secouer notre habitude

---

<sup>24</sup> Jules Labelle, 4 juin 1969, *op. cit.*

<sup>25</sup> Roger-N. Séguin, dans « Compte-rendu de l'assemblée régionale, tenue le mercredi, 4 juin 1969, à l'école secondaire Rideau, 850, boulevard Saint-Laurent, à Ottawa », p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_2.

<sup>26</sup> Robert Paris, dans « Compte-rendu de l'assemblée régionale... », 4 juin 1969, *op. cit.*, p. 3.

<sup>27</sup> « Compte-rendu de l'assemblée régionale... », 4 juin 1969, *op. cit.*, p. 4, 6.

de repli sur nous-mêmes<sup>28</sup> ». Quant à Roger Saint-Jean, président de la Fédération des associations parents-instituteurs, il juge que les deux heures hebdomadaires d'enseignement religieux sont menacées par la commission d'étude MacKay et invite la régionale à présenter un mémoire sur la question. À Ottawa et à Vanier, la constitution d'un nouveau conseil scolaire séparé unique retient l'attention. Pour ce qui est de la « rénovation urbaine » d'Ottawa, Horace Racine expose les « problèmes » que va engendrer « la dispersion des Canadiens français » qui va, selon lui, « nuire au développement du groupe français de la capitale » :

La rénovation urbaine à Ottawa affecte particulièrement la population de langue française. Qu'il s'agisse du projet des « Preston Flats » ou du projet de la Basse-Ville, plusieurs centaines de familles qui habitaient ces secteurs ont été dispersées un peu partout dans les régions d'Ottawa et de Hull.

M. Racine regrette surtout le fait que notre groupe linguistique se trouve en partie décapité. En effet, plusieurs chefs de file ont dû quitter le milieu où ils avaient œuvré pendant de longues années, et il leur sera difficile d'y revenir. Les projets de rénovation ne prévoient pas suffisamment de terrain pour l'érection de maisons unifamiliales, car ils se préoccupent plutôt de la construction de blocs d'appartements.

Même du point de vue scolaire, M. Racine se montre pessimiste parce qu'on a oublié en haut lieu la recommandation de l'étude sociologique faite au début du projet selon laquelle il convenait de garder au secteur de la Basse-Ville son caractère catholique et français autour de l'église Ste-Anne.

M. Racine termina en invitant ses auditeurs à faire pression auprès des autorités gouvernementales et municipales afin que soient saufs les intérêts des Canadiens français d'Ottawa<sup>29</sup>.

Le maire Gérard Grandmaître, vu l'heure avancée, ne prononce pas son discours sur « l'unilinguisme du gouvernement régional Ottawa-Carleton » et le remet pour qu'il figure comme annexe au procès-verbal de la rencontre. Les citoyens prennent ensuite la parole :

M. l'abbé Robineault a d'abord énuméré les principaux obstacles à surmonter pour assurer notre survivance et notre développement : dispersion de la population de langue française, dispersion accentuée par les projets de réaménagement urbains, disparition de la densité géographique, physique, sociale de la population de langue française.

Cependant, le conférencier voit certaines raisons d'espérer. Les Canadiens français représentent 41% de l'Ottawa métropolitain; on reconnaît le fait français au niveau de l'enseignement secondaire; le gouvernement fédéral pratique une nouvelle politique linguistique au sein du Service civil; le Centre National des Arts veut diffuser les deux cultures officielles au Canada; l'Université d'Ottawa est un centre d'information, de recherche sur le groupe franco-ontarien, etc...

Quant à M. Pierre Coulombe, il insiste sur le fait que les francophones ontariens doivent s'ouvrir davantage au milieu ambiant au lieu de se replier sur eux-mêmes. En effet, notre réaction ne doit pas consister seulement à protéger le passé, mais bien à mettre au point une nouvelle stratégie répondant à de nouvelles forces sociales.

---

<sup>28</sup> Vincent Barsona, dans « Compte-rendu de l'assemblée régionale... », 4 juin 1969, *op. cit.*, p. 5.

<sup>29</sup> « Compte-rendu de l'assemblée régionale... », 4 juin 1969, *op. cit.*, p. 7.

Il convient donc de développer tous les moyens de croissance et de développement de la langue et de la culture française. Il faut exploiter dans la plus grande mesure possible les ressources et les structures, dont les institutions déjà existantes : l'école à tous ses niveaux, l'Université, les ressources de la francophonie, les moyens de communication, etc. Il est nécessaire de rechercher les compétences là où elles sont.

Le défi qui s'offre à nous est le suivant : préserver la culture et les traditions franco-ontariennes, ou plutôt nous ouvrir largement à la communauté culturelle francophone en faisant appel aux autres francophones<sup>30</sup>.

10 candidats se présentent pour siéger au conseil régional inaugural et sont « invités à monter sur l'estrade et à donner leurs qualifications ainsi que le lieu de leur résidence<sup>31</sup> ». À l'exécutif – qui siègera aussi au Bureau provincial de l'ACFO, on élit Armand Giroux à la présidence, J. Israel Lacroix à la vice-présidence et Lise Lavoie à titre de secrétaire. Pierre Allard, Jean-Marie Groulx, Gérard Levesque, J.-F. Milotte, Gaétan Roy sont élus comme conseillers; deux seuls candidats ne recueillent pas assez de votes pour être élus au conseil inaugural. La régionale d'Ottawa-Vanier est unique dans le sens où son bureau sera logé à même la Maison franco-ontarienne. Inaugurée en 1964 au 60, rue Boteler, dans le quartier des ambassades au nord de la Basse-Ville, il s'agit du siège social de l'ACFO provinciale.

Nous n'avons pas trouvé les procès-verbaux des réunions de la première année du Conseil régional d'Ottawa-Vanier (CROV). Quelques lettres devront suffire pour expliquer des éléments des activités de la régionale en 1969-1970. Les « attentes » des citoyens sont élevées, selon le président Armand Giroux, et il n'est pas évident pour un petit secrétariat, appuyé de bénévoles, d'y répondre. Parmi les « principales activités » se hisse une « campagne intensive auprès de la population<sup>32</sup> » pour susciter l'intérêt de candidats franco-ontariens potentiels pour les CCLF, qui seront élus aux élections scolaires de décembre 1969. On compte aussi dans la programmation une fête pour la soirée électorale, la formation de comités sectoriels, la familiarisation de l'animateur culturel « avec la région », son mandat, le développement « de nombreux contacts » et la réaction à la crise de l'école secondaire Champlain à Nepean. Tout cela, écrit le président Armand Giroux en mars 1970,

---

<sup>30</sup> « Compte-rendu de l'assemblée régionale... », 4 juin 1969, *op. cit.*, p. 8.

<sup>31</sup> « Compte-rendu de l'assemblée régionale... », 4 juin 1969, *op. cit.*, p. 2.

<sup>32</sup> Lettre d'Armand Giroux à l'ACFO provinciale, 24 mars 1970, dans CRCCF, C2E2592.

est invoqué pour solliciter des dons des citoyens à la régionale, un don, rappelle Giroux qui permettra la production d'« un reçu pour fins d'impôts ».

À l'automne 1969, le CROV entreprend des démarches, comme les 7 autres régionales et l'ACFO provinciale, pour obtenir des fonds du Secrétariat d'État fédéral. Le CROV embauche « un animateur culturel spécialisé » pouvant établir « un programme culturel » et faire des bureaux des régionales des « centres culturels<sup>33</sup> ». À compter de janvier 1970, l'animateur culturel est guidé par le Comité culturel régional (CCR), composé d'administrateurs et de « personnes spécialisées dans les disciplines des arts ». Le CCR fera la promotion de la culture, la coordination des activités culturelles régionales et élaborera une politique d'animation culturelle régionale. Chacun des 7 CCR de la province obtient 1000\$ (7 200 en dollars de 2020) pour lancer leurs programmations.

Les nouveaux animateurs sont convoqués, avec jusqu'à 9 représentants de chacune des régionales, au congrès « Culture française en Ontario », tenu à North Bay les 14 et 15 février 1970. Là, ils prennent acte des 5 volumes du *Rapport* de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour discuter de la dimension politique des langues officielles, des minorités francophones et des districts bilingues (à venir). Ils vont aussi prendre acte du « tableau assez précis de ce qu'était la vie culturelle et artistique de la population franco-ontarienne à la fin de 1968<sup>34</sup> », décrit dans le *Rapport* du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, publié en janvier 1969. Cette œuvre d'éducation comprendra aussi une lecture et « des réactions aux programmes suggérés par l'ACFO<sup>35</sup> ». Ils sont aussi appelés à « élaborer une politique d'application » et « susciter l'intérêt des Franco-Ontariens face aux solutions proposées ».

L'année 1970-1971 est mieux documentée, mais pas nécessairement pour de meilleures raisons. Le 15 septembre 1970, Giroux fait une déclaration-choc, lors d'une conférence de

---

<sup>33</sup> Lettre de l'ACFO au Conseil régional Ottawa-Vanier, 18 décembre 1969, p. 1, dans CRCCF, C2E5\_9\_2.

<sup>34</sup> ACFO, 18 décembre 1969, *op. cit.*, p. 3.

<sup>35</sup> ACFO, 18 décembre 1969, *op. cit.*, p. 3.

presse devant annoncer qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat à la présidence du Conseil régional lors de l'assemblée du 29 septembre :

Le bilinguisme, c'est un cataplasme, c'est pour les Anglais.

Ils peuvent nous faire giguer avec ça pour un autre quart de siècle. [...]

Nos représentants francophones au Conseil [régional] se butent à la mauvaise volonté des anglophones [du conseil scolaire d'Ottawa contre la création d'une école secondaire de langue française dans le Sud d'Ottawa], qui proposent une solution inacceptable [de partager les francophones dans les locaux vides de deux écoles secondaires anglaises, dont Canterbury High School...]

Il semble que les descendants du colonel By veuillent diviser pour mieux régner. [...]

Notre indifférence comme collectivité, l'inertie de nos dirigeants y sont pour quelque chose [...]

[Je suis] débiné, sinon carrément écoeuré [...]

C'est triste à admettre, mais à moins d'un coup de barre dramatique, la fin est proche. [...]

Les Canadiens français de l'Ontario sont appelés à s'éteindre. [...]

S'il y en a qui croient encore que le Canadien français a des chances de survivre en Ontario, qu'ils se présentent, moi je n'y crois plus<sup>36</sup>.

Même si « la majorité de l'exécutif », selon Pierre Allard, approuve les dires de leur président et Gauthier affirme émettre des opinions personnelles, la déclaration fait la manchette du *Droit* le lendemain et provoque un fleuve de dénonciations. En premier, le secrétaire général de l'ACFO provinciale, Roger Charbonneau, avance que, malgré l'assimilation qui commence à se faire sentir à Ottawa, la disparition de la francophonie ontarienne est une fabulation. La croissance de la population francophone, l'élargissement de ses droits linguistiques et des services en français rendra la francophonie plus viable en milieu urbain. Certes, le Conseil régional aura « beaucoup de travail à faire » pour augmenter la place du français à l'hôtel de ville d'Ottawa. Charbonneau témoigne peut-être d'un excès d'optimisme lorsqu'il dit que dans « le Nord de la province, nous ne croyons pas qu'il y aura assimilation de la population<sup>37</sup> ».

Entré en poste en janvier 1970, l'animateur Pierre Gauthier fait état de son travail après 16 mois. Profitant d'un « appui » du conseil régional et d'une « liberté d'action », Gauthier a passé l'équivalent de deux mois en congrès ou réunions. Il a aussi rencontré 70 organismes et offert, dans son « travail culturel, au sens anthropologique du terme », un appui aux

---

<sup>36</sup> Armand Giroux, dans Jean-Noël Bilodeau, « La francophonie ontarienne : « Je n'y crois plus » – Giroux », *Le Droit*, 16 septembre 1970, dans CRCCF, C2E25\_9\_4.

<sup>37</sup> R. Charbonneau, « La francophonie est toujours bel et bien vivante », *Le Droit*, 17 septembre 1970, dans CRCCF, C2E25\_9\_4.

groupes de jeunes (de la rue Main, Alliance, équipe volontaire drogue, Action 70 et Canterbury, étudiants universitaires et collégiaux d'Ottawa), aux groupes de quartier (Quartier français, Rénovation urbaine à Vanier) et au centre communautaire Champlain, entre autres. Il existe désormais, au 60 Boteler, un « Centre d'animation » qui a recueilli plus de 13 000\$ (88 400 en dollars constants de 2020) en dons. Dans son travail, Gauthier a « tenté d'éviter les duplications de services pour y substituer un travail commun et coordonné », en mettant la priorité sur le travail auprès de « gens pauvres qui n'ont que leur langue et leur personne ». L'animateur recommande que le Centre d'animation soit déplacé vers « un quartier populaire » pour améliorer « l'accès de la population » au « service d'information et de dépannage en secrétariat<sup>38</sup> ». Or, les choix de Gauthier ont parfois attiré des critiques des autorités, dont celle du Conseil municipal de Vanier, « qui lui a reproché récemment de s'être intéressé aux citoyens touchés par la rénovation urbaine<sup>39</sup> ». Gauthier termine son bilan, à l'assemblée générale du 29 avril 1971, en annonçant qu'il « ira effectuer un travail similaire à celui qu'il a fait à Ottawa-Vanier dans la vallée du Madawaska, au Nouveau-Brunswick<sup>40</sup> » dans quelques semaines.

À cette même assemblée générale, la régionale doit, selon Achille Hubert qui se présente comme candidat au Conseil, accorder une priorité « à la base de la population » pour freiner le rythme « accéléré [...] de l'assimilation des Franco-Ontariens<sup>41</sup> » et nourrir l'entraide, qui est selon lui moins forte chez les Franco-Ontariens que chez les « populations juive et italienne de la capitale ». Le journaliste Pierre Therrien offre un compte rendu dans *Le Droit* qui parle de la formation d'un nouveau conseil d'administration, « élu malgré l'apathie » de la population francophone, en faisant allusion aux 600 participants présents à l'assemblée inaugurale deux ans plus tôt :

---

<sup>38</sup> CROV, « Procès-verbal de l'Assemblée régionale tenue le 29 avril 1971 à l'école secondaire Rideau », p. 3, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>39</sup> Paul Therrien, « Le Conseil régional d'Ottawa de l'ACFO élu malgré l'apathie », *Le Droit*, 30 avril 1971, dans CRCCF, C2E25\_9\_4.

<sup>40</sup> CROV, 29 avril 1971, *op. cit.*, p. 3.

<sup>41</sup> Achille Hubert, dans Paul Therrien, 30 avril 1971, *op. cit.*

Hier soir, à peine une cinquantaine de citoyens, réunis au même endroit, ont réussi ce qui semblait un tour de force, il y a quelques jours : perpétuer le mouvement en comblant les neuf postes d'un second bureau de direction.

Tous les candidats à ces postes ont été élus par acclamation, et, à l'exception du président sortant, M. Armand Giroux, ne faisaient pas partie du bureau de direction précédent.

M. Giroux, qui a d'ailleurs indiqué qu'il en était à sa dernière année comme officier de l'ACFO, a déclaré, avant son élection, [que les gens] pouvaient être « relativement satisfaits » d'initiatives telles que la participation aux élections scolaires et à « l'affaire Champlain ».

Il a cependant dû avouer que la population d'Ottawa a généralement boudé l'Association.

Ainsi, l'élection qui avait lieu, hier soir, aurait dû se faire en juin 1970, mais on a dû la remettre, une seule personne s'étant alors portée candidate.

Le vice-président sortant, M. Gaétan Roy, pour sa part, a qualifié de « désappointant » le nombre de personnes présentes hier, et a ajouté :

« Il serait malheureux que le Conseil régional s'éteigne après un an d'existence ».

Les nouveaux élus au bureau de direction de l'ACFO régionale sont : Mme Claire Neault (qui dit s'être présentée par qu'elle croyait que nul autre ne le ferait, ce qui lui semblait « honteux »); Mlle Pauline Dupont; MM. Louis-Philippe Barrette; Foisy Desforges; René Campeau; Achille Hubert; Gaston Drew et Hervé Casault<sup>42</sup>.

Outre la question scolaire, la rénovation urbaine, notamment celle de l'Est de la Basse-Ville, attire beaucoup l'attention des médias, de regroupements citoyens et occupe une place importante au Conseil régional d'Ottawa-Vanier. Comme l'explique la géographe Caroline Ramirez, les rénovations urbaines des années 1960 et 1970 en Amérique du Nord « ont systématiquement ciblé des quartiers populaires composés pour une grande part de logements insalubres<sup>43</sup> » dans le but d'améliorer, en fonction des théories hygiénistes, le bien-être de populations défavorisées. Or, la préoccupation des autorités municipales réside surtout dans l'amélioration de l'apparence des quartiers centraux, qui doit être à la hauteur d'une capitale fédérale, à l'approche du centenaire de la Confédération en 1967. Ramirez note aussi la disponibilité, entre 1949 et 1969, de fonds de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui ont financé des centaines d'études de rénovation urbaine au Canada<sup>44</sup>. L'Est de la Basse-Ville est, dans l'ordre des priorités, se range derrière la rénovation de la rue Preston, de la Petite Italie, de Nanny Goat Hill, de Mechanicsville et du quartier du Pont Hurdman; l'ouest de la Basse-Ville n'est pas identifié comme devant être rénové pour l'instant. Entreprise avec l'élargissement de l'avenue King Edward pour augmenter l'afflux vers le nouveau pont Macdonald-Cartier, inauguré en octobre 1965, la

---

<sup>42</sup> Paul Therrien, 30 avril 1971, *op. cit.*

<sup>43</sup> Caroline Ramirez, « Chronologie de la résistance des citoyens francophones à la rénovation urbaine de la Basse-Ville Est entre 1966 et 1978 », dans Anne Gilbert *et. al.* (dir.), 2017, *op. cit.*, p. 45.

<sup>44</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 50-55.

rénovation la Basse-Ville Est est « aussi laborieuse que contestée », de dire Ramirez, car elle est habitée par 9 400 Canadiens français (75% du quartier). Même si plusieurs résidents sont pauvres, le quartier est tout de même « un haut lieu de la vie française dans la capitale et regroupe plusieurs institutions francophones : église, écoles, centres communautaires, comme le Patro Saint-Vincent et la salle Sainte-Anne ». Le curé de la paroisse C.-A. Demers exprime des réticences dès 1965 vis-à-vis de la division et la dissolution du quartier, puis le déplacement éventuel de population contre son gré<sup>45</sup>. Un comité municipal vise à rassurer les gens et l'échevin Jules Morin finit par se ranger derrière le projet, à condition qu'il préserve « le caractère ethnique » du quartier, y « renforce la vie familiale » et y « améliore les caractéristiques résidentielles<sup>46</sup> ». Pourtant, le climat se détériore avec une première pétition dénonçant l'absence de terrains réservés à la construction de maisons unifamiliales et de duplex et l'excès de blocs appartements et de terrains commerciaux planifiés, qui pourraient « plusieurs familles canadiennes-françaises en dehors de la paroisse Sainte-Anne<sup>47</sup> ». Si la Ville accepte de revoir les plans, elle procède toutefois à l'acquisition et à la démolition de logements à compter de juillet 1966<sup>48</sup>. Le curé monte aux barricades lorsque des étapes subséquentes sont entreprises en 1968 et 1969, qui rend plusieurs familles incapables de se reloger dans le quartier. Une résistance s'organise, « mais reste défensive », de dire Ramirez. Un nouveau comité citoyen, le Comité du réveil de la Basse-Ville Est, est formé en novembre 1968 et reçoit les services d'un animateur social qui en prend charge quelques mois plus tard. La résistance devient plus revendicatrice, mais « elle répond aux initiatives de la Ville au lieu de les anticiper et de définir les termes du débat<sup>49</sup> ». Le Comité réclame des précisions sur le plan et l'expropriation, attend les informations, fournies au compte-goutte, et consacre beaucoup plus d'énergies à informer et à accompagner les propriétaires dans la rénovation du quartier qu'à défendre son identité pour stopper le projet. Il salue, par exemple, le début de la construction, en janvier 1970, d'une nouvelle installation pour l'École

---

<sup>45</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 56.

<sup>46</sup> Jules dans Louis Rocque, « Le quartier By demeure français : Ottawa approuve en principe le projet de la Basse-Ville », *Le Droit*, 22 mars 1966, p. 1; « Special Report No. 7B – Board of Control », Procès-verbaux du conseil municipal 21 mars 1966, p. 1075, dans Archives de la Ville d'Ottawa.

<sup>47</sup> Louis Rocque, « La population du quartier By est fortement déçue », *Le Droit*, 15 juin 1966, p. 1.

<sup>48</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 57-59.

<sup>49</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 62.



secondaire De-La-Salle, comme signe à l'horizon d'une possibilité d'épanouissement parmi toutes les démolitions<sup>50</sup>. La municipalité continue de juger que la préservation de l'identité du quartier n'est pas de son ressort. Les travaux, qui se déclinèrent sur plus d'une décennie, ne tiendront pas compte des spécificités culturelles de la zone, ni des lieux de sociabilité ou de l'identité du quartier, dans la rénovation urbaine. Si les résidents francophones sont d'abord « passifs » devant l'implantation d'un projet qui leur est imposé, ils prennent progressivement la parole en faveur de la préservation de l'identité physique et culturelle du quartier. Ils offriront un exemple de résistance proactive en créant la Coopérative d'habitation du Parc Beausoleil en 1971, un lieu de résidence permanent de 56 maisons en rangées pour des familles ne pouvant pas ou ne voulant pas avoir recours aux logements publics en construction<sup>51</sup>. Le Comité obtiendra aussi la construction d'un centre communautaire et de deux patinoires, question d'associer logement, loisirs et appropriation d'une certaine vie communautaire. Or, les évictions continueront périodiquement, éliminant des dizaines, sinon des centaines, de logements à la fois. Discours, lettres, pétitions, à la ville, aux journaux et à la Commission des affaires municipales de l'Ontario, autant de gestes parfois substantiels, parfois banals, qui ne parviendront pas à « influencer radicalement sur le processus de rénovation<sup>52</sup> ».

Le Conseil régional d'Ottawa-Vanier prend conscience et suit les dossiers de la rénovation urbaine de Vanier et de l'expropriation de citoyens à Mechanicsville. Or, il s'agit d'un enjeu parmi d'autres que le CROV aborde. Il se penche aussi sur « la promotion de la culture francophone chez les fonctionnaires<sup>53</sup> » fédéraux, le développement d'émissions communautaires en français sur un poste du câblodistributeur Skyline, un conflit de travail à l'hôpital Saint-Vincent où les médiateurs unilingues anglophones ne fournissent pas un service adéquat aux employés francophones<sup>54</sup> et le colloque culturel interprovincial (tenu à

---

<sup>50</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 63-67.

<sup>51</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 68-74.

<sup>52</sup> Caroline Ramirez, 2017, *op. cit.*, p. 46.

<sup>53</sup> Gaston Drew, « Compte rendu de la réunion du 9 juin 1971 », ACFO régionale d'Ottawa-Vanier, p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>54</sup> Gaston Drew, 9 juin 1971, *op. cit.*, p. 2.-3

Sherbrooke du 13 au 20 juin 1971) – sur lesquels l’animateur Serge Forget et les administrateurs doivent se pencher à partir de leur entrée en poste en mai 1971. Le 28 septembre 1971, le Conseil régional se penche sur les « difficultés qu’éprouvent les citoyens de la Basse-Ville au sujet des loisirs » et qui souhaitent que la régionale puisse « les supporter financièrement pour mener à bonne fin leur cause<sup>55</sup> » auprès des autorités municipales; on leur offre 150\$ (1000 en dollars constants de 2020).

Les procès-verbaux de l’année 1971-1972 font état des efforts pour développer une formation théorique et appliquée en animation sociale, qui serait offerte par le Département de sociologie de l’Université d’Ottawa<sup>56</sup>. À la réunion du 2 juillet 1971, les administrateurs précisent que la formation aurait besoin de répondre aux particularités du « milieu » franco-ontarien et du « champ d’action » des animateurs culturels des ACFO régionales. En mentionnant « en arrivant dans le milieu où il va œuvrer » pour parler d’un animateur type, les administrateurs semblent présumer qu’ils proviendront de l’extérieur du milieu qu’ils serviront, ou du moins, qu’ils le connaîtront assez peu. L’animateur nécessite des compétences assez vastes puisqu’il est appelé à « aborder tous les genres de problèmes (récréologie, théâtre, problèmes communautaires...) ce qui cause toujours des conflits lors de la définition de l’animateur »; l’animateur « doit faire prendre conscience aux gens de leurs besoins, de leurs ressources et doit donner aux gens des possibilités de solution »; il doit pouvoir « amener les gens à définir leur problème et à le régler eux-mêmes » et « offrir aux gens différentes techniques dont ils ont besoin (problème de la motivation sociale des gens)<sup>57</sup> ». Le Conseil régional envoie des délégués à un congrès des animateurs, organisé par le Secrétariat d’État du 4 au 9 juillet 1971<sup>58</sup>.

---

<sup>55</sup> George Drew, « Procès-verbal de la réunion du conseil régional du 28 septembre 1971 à la Maison Franco-Ontarienne », CROV, p. 2, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>56</sup> CROV, « Compte rendu de la réunion du Conseil Régional le 23 juin 1971 à la Maison Franco-ontarienne », p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>57</sup> CROV, « Rapport de la réunion du vendredi 2 juillet 1971 à la Maison Franco-ontarienne », p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>58</sup> CROV, 2 juillet 1971, *op. cit.*, p. 2-3.

Le dossier des écoles secondaires de langue française retient beaucoup l'attention au CROV. Les représentantes du groupe Opération Sud-Est, qui vise à obtenir une école secondaire de langue française dans ce coin de la ville, sont « agacées des ramifications politiques<sup>59</sup> » du dossier et demandent, le 13 juillet 1971, de transférer le dossier au Conseil régional. Après un débat, le CROV convient de déléguer le « président [Campeau] à la prochaine assemblée du Conseil Scolaire d'Ottawa » pour qu'il « fasse une présentation appuyant le présent site et la construction d'une école de langue française dans le Sud-Est, sans plus de délai », qu'il offre une conférence de presse par la suite et que l'animateur « touche le plus grand nombre de personnes possible, les médias d'information pour que les gens intéressés remuent<sup>60</sup> ». La période probatoire de l'animateur se termine en septembre, et le Conseil régional offre à Serge Forget un contrat de 12 mois pour un salaire de 9 500\$ (environ 64 000 en dollars constants de 2020)<sup>61</sup>. Le Conseil offre aussi une lettre d'appui aux gens de Sturgeon Falls qui militent pour obtenir une école secondaire publique de langue française autonome<sup>62</sup>. Le président Campeau participe à un colloque provincial qui fera le point sur le dossier des écoles secondaires de langue française les 6 et 7 octobre 1971, mais l'ex-président Giroux « déplore le peu de publicité qu'a fait le Conseil Régional sur ce colloque, comparativement aux événements qui se sont produits dans la région<sup>63</sup> » et L.-P. Barrette suggère d'y présenter un mémoire sur les problèmes locaux.

Devant le manque de ressources, la multiplication des dossiers et la dispersion des énergies, *Le Droit* juge que le CROV serait devenu dysfonctionnel. Depuis l'été, certains administrateurs souhaitent que les rencontres des administrateurs soient publiques. Le président René Campeau souhaite « abandonner sa configuration traditionnelle de groupe de pression » et faire de « la présence du public aux assemblées [...] un stimulant à la

---

<sup>59</sup> CROV, « Compte rendu de la réunion du Conseil Régional no 1 du 13 juillet 1971 à la Maison Franco-ontarienne », p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>60</sup> CROV, 13 juillet 1971, *op. cit.*, p. 2.

<sup>61</sup> George Drew, « Rapport de la réunion du conseil régional no 1 du jeudi 16 septembre 1971, à la Maison Franco-Ontarienne », CROV, p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>62</sup> George Drew, 16 septembre 1971, *op. cit.*, p. 2.

<sup>63</sup> George Drew, 28 septembre 1971, *op. cit.*, p. 1.

participation des Franco-Ontariens aux activités de l'ACFO<sup>64</sup> ». On tient une première rencontre publique, le 1<sup>er</sup> septembre 1971, devant les journalistes dans l'espoir que le Conseil régional puisse « prendre plutôt l'allure d'un mouvement populaire fondé sur la participation de la base<sup>65</sup> » dont les administrateurs « sont un peu trop coupés » :

Mais ladite session du Conseil avait donné lieu à une spectaculaire séance de « lavage du linge sale » qui avait fait éclater au grand jour les querelles de personnalités qui couvaient déjà depuis plusieurs mois au sein de l'ACFO régionale.

M. Marc Foisy-Desforges, le trésorier de l'organisme et président de son comité économique, s'était montré particulièrement dur à l'endroit du « bois mort » qui continuerait de siéger au Conseil sans pour autant embarquer de plain-pied dans les projets qu'il tente de mettre en œuvre<sup>66</sup>.

Deux semaines plus tard, l'expérience ne convainc pas une majorité des administrateurs de poursuivre l'expérience et un vote mène à une décision majoritaire pour « qu'à l'avenir toutes les délibérations se déroulent derrière des portes closes ». Comme prix de consolation, Campeau engage la régionale à émettre des communiqués et à inviter le public à des conférences de presse. Si Campeau qualifie l'attitude des administrateurs récalcitrants de « chauvine » et partage avec le journaliste qu'il souhaite que les administrateurs « inactifs et inutiles [...] à l'orientation nouvelle qu'a tenté de se donner l'ACFO régionale depuis le printemps<sup>67</sup> » quittent leurs fonctions, « le président ne considère pas qu'il a été désavoué par la décision de la majorité », même si « cette orientation même qui risque d'être mise en cause<sup>68</sup> ». Achille Hubert remet sa démission à la prochaine rencontre<sup>69</sup>. Les comités économique, éducatif et culturel vont demeurer « ouverts au public [...], de sorte que les possibilités de participation populaire<sup>70</sup> » seront remaniées en octobre<sup>71</sup>. Le CROV développe un programme de carte de membres pour « toute personne d'expression française de la région désireuse d'aider la cause des francophones<sup>72</sup> » comme mécanisme de réseautage et de collecte de fonds.

---

<sup>64</sup> René Campeau, dans Denis Lord, « ACFO Ottawa-Vanier. Une 'ouverture' de courte durée », *Le Droit*, 16 septembre 1971, dans CRCCF, C2E25\_4\_2.

<sup>65</sup> René Campeau, dans Denis Lord, 16 septembre 1971, *op. cit.*

<sup>66</sup> Denis Lord, 16 septembre 1971, *op. cit.*

<sup>67</sup> René Campeau, dans Denis Lord, 16 septembre 1971, *op. cit.*

<sup>68</sup> Denis Lord, 16 septembre 1971, *op. cit.*

<sup>69</sup> George Drew, 28 septembre 1971, *op. cit.*, p. 3.

<sup>70</sup> Denis Lord, 16 septembre 1971, *op. cit.*

<sup>71</sup> George Drew, « Procès-verbal de la réunion du conseil régional no 1 du 7 octobre 1971 à la Maison Franco-Ontarienne », CROV, p. 2, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>72</sup> George Drew, 28 septembre 1971, *op. cit.*, p. 3.

La question du bilinguisme municipal arrive à l'agenda en octobre 1971 avec l'émergence d'un Comité consultatif sur le bilinguisme et le biculturalisme du Comté de Gloucester, qui aura pour but « de recevoir l'opinion des résidents sur l'implantation du bilinguisme dans les services de la municipalité<sup>73</sup> » et demande l'appui de la régionale pour sonder la population. On entretient aussi des relations avec l'Association des contribuables francophones d'Ottawa-Vanier, sans mentionner l'appui que le Conseil régional leur offre (s'il en offre). Le nouvel administrateur Ghislain Portugais aimerait que le conseil se penche sur « les problèmes que rencontrent les travailleurs francophones », dont « les métiers de la construction » et ses collègues acceptent de former un comité pour se pencher sur l'enjeu.

À la rencontre du 7 octobre 1971, un administrateur demande un avis minimal de 3 jours pour la convocation de réunion<sup>74</sup>. Le 4 novembre 1971, le Conseil régional rencontre des représentants de l'ACFO provinciale et d'autres représentants de régionales. L'administrateur Marc Foisy-Desforges se plaint d'un « manque de communication dans la distribution d'information entre le Provincial et la Régionale<sup>75</sup> ». Il propose d'ailleurs que « Mlle Pauline Dupont de se désister de ses fonctions au bureau de Direction de l'ACFO en faveur du Président du Conseil Régional no 1 », René Campeau. Trois administrateurs votent en sa faveur; George Drew vote contre. Le 1<sup>er</sup> décembre 1971, on revient sur le rejet par la régionale du Guide à l'intention des conseils régionaux relativement au programme d'animation socio-culturelle, puisqu'il, selon ce qu'on peut en comprendre en lisant entre les lignes, a été rédigé par les animateurs et un comité culturel provincial en faisant fi de l'opinion des régionales<sup>76</sup>. Le procès-verbal parle ensuite d'une « Rétrospective » sur le travail de bénévoles à la régionale :

Le président, M. René Campeau, nous informe que sa fonction lui impose une surcharge de travail très lourde qui lui apparaît anormale; il attribue cette surcharge en partie à un manque de participation de la part de certains membres du Conseil.

---

<sup>73</sup> George Drew, 7 octobre 1971, *op. cit.*, p. 2.

<sup>74</sup> George Drew, 7 octobre 1971, *op. cit.*, p. 2.

<sup>75</sup> George Drew, 7 octobre 1971, *op. cit.*, p. 1.

<sup>76</sup> George Drew, « Procès-verbal de la réunion du Conseil régional tenue le 1<sup>er</sup> décembre 1971 à 20h », CROV, p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

Ces propos suscitent une longue discussion peu rationnelle parmi tous les membres.

Certaines idées ont retenu l'attention des membres :

M.A. Giroux suggère fortement aux membres de se préparer dès maintenant à travailler pour présenter des candidats au conseil scolaire régional.

M. G. Portugais déplore le manque de communication qui existe entre le bureau de direction provincial et le conseil régional no 1.

M. G. Drew déplore le manque de travail d'équipe et de planification globale;

M. H. Casault considère qu'il agit comme représentant des enseignants à l'intérieur du système scolaire auprès des membres du conseil<sup>77</sup>.

On convient alors « des avantages et de la nécessité de créer un secrétariat », notamment pour « garder à jour différents dossiers et entreprendre des recherches qui seraient à la disposition des membres ». La réunion est levée à 23h15.

Le 3 décembre 1971, *Le Droit* parle de « scènes à ne plus répéter » :

C'est à l'ensemble de la population francophone, et non aux quelques membres du conseil de l'ACFO régionale qu'il faut adresser des reproches.

Cette population s'est donné le conseil qu'elle mérite, le printemps dernier, et c'est elle qui doit en subir les conséquences si les membres qu'elle a choisis tiennent à laver du linge sale en public<sup>78</sup>.

Son mutisme – à peine une cinquantaine de personnes sur un total de 90,000 francophones dans la région – est avant tout le grand responsable du spectacle peu édifiant de mercredi soir.

Elle n'avait qu'à remplir à craquer l'auditorium de l'école secondaire Rideau, comme elle l'avait d'ailleurs déjà fait antérieurement, au moment de la première élection d'un comité consultatif de langue française, et elle aurait pu se choisir un conseil certes plus représentatif de son idéologie, plus conscient de ses aspirations, mais c'est là tout autre chose.

Nous ne tenons pas à imputer la querelle de procédure de la dernière réunion uniquement à la population elle-même; convenons que la conduite de certains membres mercredi soir n'a pas inspiré confiance. Et surtout qu'elle n'a rien à voir à la réalisation des buts et objectifs très nobles de l'ACFO.

Une séance du genre n'a d'autre résultat que de semer le désarroi et de mettre en doute publiquement la solidarité des Canadiens français de la région.

C'est là un luxe que nous ne pouvons guère nous permettre, il faut bien l'admettre.

À l'avenir, souhaitons que le conseil de l'ACFO régionale tempérera ses élans, sans pour autant délaisser l'exercice de la critique et de l'autocritique, toutes deux signes d'une certaine maturité.

Du moins, d'ici les prochaines élections d'un nouveau conseil.

Le 15 décembre 1971, les administrateurs proposent des pratiques pour « améliorer notre rendement lors des réunions » et « éviter les discussions futiles et interminables<sup>79</sup> » :

Prendre connaissance, avant la réunion, de la documentation qui vous est expédiée;

Apporter cette documentation à la réunion du Conseil régional;

Remettre par écrit (lors de la réunion) tout commentaire, toute suggestion ou toute proposition que vous aimeriez voir inscrits au procès-verbal (et ceci, dans le but de faciliter le travail du secrétaire);

---

<sup>77</sup> George Drew, 1<sup>er</sup> décembre 1971, *op. cit.*, p. 2.

<sup>78</sup> Louis Rocque, « Des scènes à ne plus répéter », *Le Droit*, 3 décembre 1971, p. 6.

<sup>79</sup> « Conseil régional Ottawa-Vanier », 15 décembre 1971, p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

Noter à l'avance tout sujet qui devrait être ajouté à l'ordre du jour, sous « Affaires nouvelles ». Ceci nous permettra de fixer définitivement l'ordre du jour dès le début de la réunion<sup>80</sup>.

Malgré ces difficultés administratives, le Conseil parvient à élaborer un projet préliminaire, accompli conjointement par Portugais, Campeau, Forget et Foisy-Desforges, soumis au Ministère de la main d'œuvre et immigration pour obtenir 65 000\$ (436 000 en dollars constants) afin d'ouvrir un secrétariat en bonne et due forme<sup>81</sup>. On accepte aussi l'adhésion de l'Association des parents et des contribuables francophones en leur précisant les frais et les attentes de participation aux activités de la régionale. On exprime aussi des craintes par rapport à la potentielle vente de la Maison Franco-ontarienne.

Le 20 décembre 1971, le président régional René Campeau envoie une lettre au rédacteur du *Droit*, qui publie la lettre trois jours plus tard:

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de faire une explication des propos que j'ai pu tenir à la suite de la dernière réunion du Conseil régional Ottawa-Vanier, réunion à laquelle le Conseil opta pour le huis clos.

J'ai utilisé le terme « chauvine » pour décrire la décision du Conseil régional.

Entendons-nous, là-dessus. Chauvinisme veut dire patriotisme exclusif. Je visais surtout le sens exclusif du terme.

C'est-à-dire que la décision exclut des réunions tous ceux qui ne sont pas membres directeurs.

On me fait dire que le Conseil régional a l'intention d'inviter les journalistes seulement « quand il s'agit de s'attirer des louanges ou quand il y va de leur intérêt ».

J'aurais dû expliquer que c'est « lorsqu'il s'agit de mettre en lumière les contributions positives du Conseil régional, ce qui va de l'intérêt même du Conseil ».

Les membres directeurs entendent jouer le rôle qu'ils désirent au sein du Conseil régional et ce, d'après les capacités et la disponibilité de chacun d'eux.

Ils apportent tous une contribution, mais pas au même niveau et pas avec le même esprit.

Ce qui est normal lorsque vous groupez des gens ayant des antécédents différents.

L'on doit comprendre que ce n'est point mon rôle de désavouer publiquement les décisions du Conseil régional. À moins, bien sûr, qu'elles n'aillent à l'encontre des intérêts des francophones.

À ce moment-là, je devrai inviter le Conseil régional à se choisir un nouveau président.

Tous ne seront nécessairement d'accord avec la décision du huis clos.

Certains y verront une embûche à l'épanouissement du rôle qu'ils se sont donné.

Comme tous ne sont pas engagés au même niveau de participation, l'engagement au niveau des décisions suscitera toujours un déséquilibre des responsabilités.

L'on doit comprendre que ceci est inévitable dans toute société.

Les membres directeurs du Conseil régional ont décidé de tenir leurs réunions à huis clos avec la conviction que cette décision servait les meilleurs intérêts des francophones.

Je ne doute pas de leur bonne foi.

---

<sup>80</sup> « Conseil régional Ottawa-Vanier », 15 décembre 1971, p. 1, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

<sup>81</sup> « Procès-verbal de la réunion du Conseil régional no 1 tenue le 15 décembre 1971 à 20h », p. 2-3, dans CRCCF, C2E25\_3\_4.

Je respecterai cette décision tant que j'assurerai la présidence du Conseil régional<sup>82</sup>.

Le 14 janvier 1972, le secrétaire général Rémy Beauregard écrit à Campeau :

Mon cher René,

Je veux donner suite à notre conversation d'il y a quelques jours relativement à la situation financière du conseil régional d'Ottawa métropolitain.

Je voudrais souligner à ton attention que votre conseil doit à l'ACFO \$1,291.13 pour le loyer et \$1,352.28 pour les services du secrétariat.

Tu comprendras certainement que nous ne pouvons pas terminer l'année financière avec un tel compte à recevoir dans nos livres!

Je voudrais savoir d'ici la réunion du comité exécutif du 22 janvier comment ton conseil entend combler ce déficit.

Afin de s'assurer qu'une telle situation ne se répétera pas, j'aimerais qu'il soit entendu qu'à compter de maintenant, le loyer et les services de secrétariat soient payés comptant.

Tu voudras bien me voir pour que nous établissions les modalités à ce sujet<sup>83</sup>.

Au-delà de ces problèmes administratifs, l'administrateur George Drew suggère que le président offre une conférence, à l'invitation de l'hôtel de ville, aux fonctionnaires qui prennent des cours de français, en lien avec le Règlement 220-41. Le procès-verbal fait état d'un mémoire que préparent Nault et Campeau sur la question constitutionnelle, mais aussi d'une rencontre avec les fondateurs de l'Association des parents contribuables francophones d'Ottawa-Vanier, qui fête son premier anniversaire et qui a présenté deux mémoires pour la francisation d'écoles primaires et secondaires de la région; la régionale accepte de les appuyer. On participe aussi à une collecte de fonds « Opération 100,000 » de l'ACFO provinciale.

Le 8 mars 1972, l'ACFO provinciale sent l'obligation d'explicitier des directives pour le bon fonctionnement des conseils régionaux, sans doute en lien avec la situation qui prévaut à la régionale d'Ottawa-Vanier :

À la suite du colloque, on nous a demandé de préparer un document de quelques pages pour aider les conseils à préparer leurs programmes pour l'an prochain.

Le système que nous vous suggérons est basé sur une méthode américaine qui se nomme PPBS.

Il s'agit de suivre cette formule pour tous vos projets.

Planification

Il s'agit pour chacun de vos projets d'établir les objectifs visés après avoir décrit brièvement l'état de la question

Programmation

---

<sup>82</sup> René Campeau, « Le huis clos du Conseil régional », *Le Droit*, 23 décembre 1971, dans CRCCF, C2E25\_9\_4.

<sup>83</sup> Lettre de Rémy Beauregard à René Campeau, 14 janvier 1972, dans CRCCF, C2E25\_9\_2.



Il s'agit ici de dire comment vous allez atteindre vos objectifs. Vous « programmez » votre action. Votre programmation peut consister en plusieurs étapes qui sont identifiées par vous. Dans votre programmation, vous pouvez prévoir des alternatives. Il y a lieu, dans votre programmation, de déterminer vos besoins en ressources humaines et mécaniques. Il faudrait aussi déterminer qui sont ceux qui vont participer à votre programme. Il est essentiel de dire combien de temps le projet va durer.

#### Budget

Pour chacun de vos projets, nous vous invitons à préparer un budget aussi détaillé que possible et dans lequel vous prévoyez les salaires à payer, les déplacements à faire, l'équipement, le papier, les timbres, etc...

À titre d'exemple, si votre projet dure 3 mois, vous calculez les salaires pour 3 mois, ainsi de suite pour les autres dépenses.

#### Préparation d'un échéancier

Nous vous invitons à préparer un échéancier pour chacun de vos projets pour déterminer la date de départ du projet et la date où le projet se termine.

De plus, tentez d'indiquer la date des étapes de votre programme total.

Ceci vous permettra d'évaluer périodiquement votre projet, de voir où vous en êtes et de faire les ajustements ou changements qui s'imposent.

Cette façon de préparer les programmes sera utilisée également par l'exécutif provincial pour les programmes provinciaux.

Nous invitons les conseils à nous faire parvenir tous leurs programmes le plus rapidement possible, préférablement avant le 18 mars.

Le tout sera compilé dans un document pour être présenté au Congrès<sup>84</sup>.

Le 17 mars 1972, Louis Rocque publie un « Réquisitoire de l'ACFO régionale » :

#### ATTENDU QUE :

L'Association canadienne-française de l'Ontario, son conseil régional Ottawa-Vanier compris, n'a jamais été conçue pour servir d'arrière-plan théâtral à qui que ce soit. S'en servir ainsi équivaut à la mépriser, et du même coup, bâillonne son œuvre.

L'ACFO, son conseil régional Ottawa-Vanier compris, n'est pas une chaire où l'on étaye sa philosophie ou son idéologie personnelle. S'en servir ainsi fait preuve d'une incompréhension totale de ses objectifs;

L'ACFO, son conseil régional Ottawa-Vanier compris, n'est pas une arène politique où doivent se régler des conflits de personnalité. S'en servir ainsi fait preuve d'un égoïsme puéril;

L'ACFO, son conseil régional Ottawa-Vanier compris, n'est pas un groupement clandestin où le huis clos est de rigueur : lui imposer un tel silence amoindrit les effets bénéfiques qu'elle est susceptible de produire :

L'ACFO, le conseil régional Ottawa-Vanier compris, a toujours la responsabilité de veiller aux intérêts des francophones. La soustraire à ce rôle fondamental, c'est la priver de sa raison d'être.

PAR CONSÉQUENT, il est manifestement évident que;

Le coup de théâtre menant à la dissolution du Conseil régional Ottawa-Vanier nuit dangereusement à l'ACFO;

Une seule idéologie, celle du bien être collectif de toute la francophonie, est acceptable au sein de l'ACFO;

Les affrontements personnels en arène politique risquent de diviser plutôt que d'unir l'ACFO;

Le rôle de chien de garde, pour employer l'expression courante, est indispensable, tel que joué depuis toujours par l'ACFO<sup>85</sup>.

---

<sup>84</sup> Lettre de l'ACFO provinciale aux conseils régionaux de l'ACFO, 8 mars 1972, 2 p., dans CRCCF, C2E25\_9\_2.

<sup>85</sup> Louis Rocque, « Réquisitoire de l'ACFO régionale », *Le Droit*, 17 mars 1972, p. 6.

Dans *Le Droit* du 18 mars 1972, le CROV juge que c'est l'assemblée générale de la régionale qui a le pouvoir de la dissoudre et non à l'ACFO provinciale de le faire; René Campeau annonce cependant qu'il suspend « toute activité de l'exécutif jusqu'au mardi 28 mars, date à laquelle je convoque tous les francophones membres du Conseil régional de l'Ottawa métropolitain à se réunir en assemblée générale<sup>86</sup> ».

Le drame mène cependant à la démission du président régional, René Campeau, qui écrit une lettre au président provincial, Ryan Paquette, le 28 mars 1972 :

La population franco-ontarienne du Conseil régional de l'Ottawa métropolitain est en droit de demander les raisons qui peuvent motiver mon absence de cette réunion.  
Le geste que je pose (ou que je ne pose pas, dépendant du point de vue) ne me permet pas de dresser le bilan des activités de l'exécutif du Conseil régional depuis son élection.  
C'est donc une décision importante que je prends et elle est le résultat de mûres réflexions [*sic*].  
Je me vois dans l'obligation de ne point assister à cette réunion pour protester contre le geste illégal de l'exécutif provincial qui a convoqué cette assemblée.  
L'illégalité est des plus évidentes si l'on considère que le conseil régional est un organisme autonome.  
De plus, cette mise en tutelle est anti-démocratique et anti-constitutionnelle. Si je devais assister à cette réunion, je signifierais mon accord avec un tel geste. C'est inconcevable. Surtout parce que le Conseil régional était en voie de régler lui-même ses problèmes, lorsque l'ACFO provinciale est intervenue.  
De plus, j'ai cru que le bilan des activités du Conseil régional était secondaire à la crise idéologique qui sévit au sein de l'ACFO et que, comme tel, il n'avait pas l'importance qu'il pouvait avoir en d'autres moments. Le problème réel de l'ACFO est qu'elle n'a pas à sa disposition les structures nécessaires pour rejoindre toute la population qu'elle prétend représenter.  
L'élection d'un nouvel exécutif revêt donc une importance capitale car elle peut être l'instrument qui façonnera une nouvelle ACFO ou qui contribuera à hâter la perte de vitesse que subit présentement l'ACFO.  
Par la présente, je délègue Mme Claire Nault comme mon porte-parole pour la durée de cette assemblée<sup>87</sup>.

Il n'est pas totalement clair, à partir des documents consultés, le genre de rôle de coordination que le Conseil régional d'Ottawa-Vanier cherche à jouer ni celui qu'il parvient à jouer, pendant la période. Le 25 janvier 1972, Solange Plourde-Gagnon du *Droit* demande « Les Canadiens français quitteront-ils Vanier? » C'est le projet de rénovation urbaine et le nouveau règlement de zonage qui pourrait « amener la disparition des Canadiens français de cette ville, à majorité francophone, et le fardeau des taxes incomberait alors aux

---

<sup>86</sup> René Campeau, dans « Ottawa-Vanier : L'ACFO régionale n'est plus dissoute! », *Le Droit*, 18 mars 1972, dans CRCCF, C2E25\_9\_4.

<sup>87</sup> Lettre de René Campeau à Ryan Paquette, 28 mars 1972, dans CRCCF, C2E2592.

contribuables<sup>88</sup> ». C'est ce qui ressort d'une assemblée de l'Association des électeurs de Vanier tenue le 24 janvier pour étudier les implications du rezonage pour diminuer la population dans la ville de 6000 résidents et réduire la densité de la population. Des propriétaires craignent la diminution des prix de propriété, qu'on leur réserve un sort similaire à la Côte-de-Sable ou Basse-Ville et « qu'un bon pourcentage de francophones choisiront de s'établir du côté du Québec en raison des exigences de la rénovation urbaine<sup>89</sup> » selon l'animateur régional Serge Forget. L'échevin Hector Hotte juge qu'il y aura rénovation urbaine de toute façon; le député libéral d'Ottawa-Est, Albert Roy, affirme non pas sans mépris : « Les gens ont été soudainement impliqués dans un programme qu'ils n'ont pas encore compris<sup>90</sup> ».

Dès octobre 1971, le Conseil se penche aussi sur le nom de la régionale :

On note que l'expression « Régionale Ottawa-Vanier » ne répond pas à la réalité du Conseil régional no 1. Les membres directeurs sont invités à soumettre dans l'avenir un nouveau nom pour désigner le Conseil régional no 1<sup>91</sup>.

### **Le Conseil régional de l'Ottawa métropolitain**

En 1972, le CROV deviendra le Conseil régional de l'Ottawa métropolitain (CROM). Le 4 décembre 1974, *Le Droit* annonce que l'ACFO régionale d'Ottawa métropolitain se trouve, selon le président Rolland St-Onge, dans une phase normale de restructuration, contrairement à ce qu'a affirmé Rémy Beauregard<sup>92</sup>. On cherche à clarifier le rôle que l'ACFO peut jouer dans la région, le mandat de la régionale et de qui doit être formé le conseil. Dans leurs lettres de démission, André Lafrance et J. Schryburt jugent que la vocation de coordination des efforts de nombreux organismes franco-ontariens est vouée à l'échec en raison de l'indifférence de ces 83 organismes. Beauregard répond que la régionale devrait se

---

<sup>88</sup> Solange Plourde-Gagnon, « Les Canadiens français quitteront-ils Vanier? », *Le Droit*, 25 janvier 1972, p. 3.

<sup>89</sup> Serge Forget, dans Solange Plourde-Gagnon, 25 janvier 1972, *op. cit.*, p. 3.

<sup>90</sup> Albert Roy, dans Solange Plourde-Gagnon, 25 janvier 1972, *op. cit.*, p. 3.

<sup>91</sup> George Drew, 7 octobre 1971, *op. cit.*, p. 3.

<sup>92</sup> Luc Chaput, « L'ACFO régionale refuse de disparaître », *Le Droit*, 4 décembre 1974, p. 11.

concentrer sur « l'animation politique ». Le CROM devient en 1975, le Conseil régional Ottawa-Carleton (CROC)<sup>93</sup>.

### **Le Conseil régional d'Ottawa-Carleton**

Disposant de ses propres ressources, celui-ci exercera une influence incontestable dans une diversité de dossiers<sup>94</sup>. Elle est intimement liée, au milieu des années 1970, à la création du Festival franco-ontarien ainsi qu'au mouvement C'est l'temps. On l'associe étroitement, durant les années 1980, à la mise sur pied d'un conseil scolaire de langue française pour Ottawa-Carleton, à la création d'un centre culturel francophone dans l'ancienne école Guigues et à la fondation du Regroupement des gens d'affaires de l'Outaouais.

Elle sera tout aussi active dans les années 1990, participant à l'établissement du Centre scolaire communautaire Franc-Ouest, à la création de la Nouvelle Scène, à la défense de l'hôpital Montfort.

C'est en 1994 que l'ACFO s'incorpore comme personne morale : l'Association canadienne-française de l'Ontario, conseil régional Ottawa-Carleton. En 1997, ce nom a été changé à Association canadienne-française de l'Ontario, conseil régional Ottawa.

### **ACFO Ottawa**

En 2012, voulant reconnaître l'importance de la contribution des nouveaux arrivants, l'organisme change encore son nom et devient l'Association des communautés francophones d'Ottawa. Elle conserve toutefois son acronyme : ACFO Ottawa.

Co-organisatrice des États généraux sur la francophonie d'Ottawa dont le sommet s'est tenu en 2012 dans la capitale, c'est elle qui en assure le suivi.

---

<sup>93</sup> Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO Ottawa), « Historique », [2018], en ligne.

<sup>94</sup> CRCCF, « Le Conseil régional d'Ottawa-Carleton », Vie française dans la Capitale, 2018, en ligne.

Or, on sait que faire d'Ottawa une ville officiellement bilingue constitue la priorité de la communauté francophone d'Ottawa. L'organisme qui la représente depuis près de cinquante ans en a fait son principal cheval de bataille. La cause du mouvement pour une capitale officiellement bilingue portera du fruit et aboutira sur la désignation officielle du statut bilingue de la ville d'Ottawa par la province de l'Ontario en 2017.

L'ACFO Ottawa continue de s'engager activement dans la communauté ottavienne à plusieurs niveaux, notamment dans l'organisation, année après année, d'une célébration pour souligner la fête des franco-ontariens le 25 septembre. Elle est également présente à plusieurs revendications importantes, dont le mouvement S.O.S. Montfort.

Plus récemment, l'ACFO Ottawa a été très présente dans le mouvement de la Résistance suite à l'annonce par le gouvernement de l'Ontario de la dissolution du Commissariat aux services en français de l'Ontario et de la promesse rompue de soutenir financièrement le projet de l'Université de l'Ontario français.

L'ACFO s'est allié au Front de l'identité franco-ontarienne dans ce contexte de revendication pour organiser la grande manifestation du 1<sup>er</sup> décembre à Ottawa conjointement aux autres manifestations dans les quatre coins de la province.